

Décalage entre le profil démographique et la situation économique

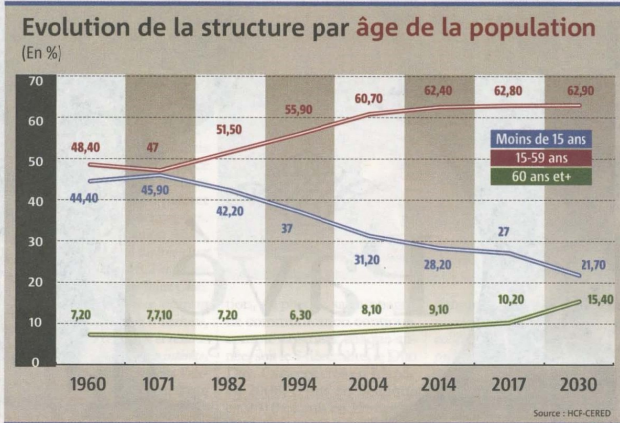
■ Sur le plan démographique, le Maroc se rapproche, à grands pas, des pays avancés.

■ Dans les villes, où est concentré le gros de la population, la fécondité est passée sous le seuil de remplacement des générations depuis 2010 déjà !

■ En 2017, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 10,2% de la population totale, une proportion qui augmentera à 15,4% en 2030.

Les derniers chiffres sur le sujet montrent que le Maroc a un profil démographique qui le rapproche, à grands pas, des pays avancés. Mais le rapprochement si l'on peut dire s'arrête là : économiquement, l'écart entre le Maroc et l'Europe correspond à environ un demi-siècle, selon le fameux rapport de la Banque mondiale, "Le Maroc à l'horizon 2040", dont on se souvient qu'il n'a pas été du goût de tout le monde.

Ce décalage entre le profil démographique et la situation économique est une vraie problématique, non plus d'ailleurs pour le Maroc, seul,



mais pour l'ensemble des pays arabes pratiquement. Il met en évidence le côté... du fait de la modernité dans ces pays, puisque celle-ci, sans substrat économique, est réduite à sa seule dimension sociétale. Résultat : une transition démographique rapide, d'un côté, et une convergence économique (avec le Nord) des plus lentes, de l'autre côté.

Au Maroc, en tout cas, le vieillissement de la population est, pour les démographes, une réalité qui ne souffre aucun doute. Selon le Centre d'études et de recherches démographiques (CERED), dépendant du HCP, la population âgée de moins de 15 ans a baissé de près de 40% entre 1960 et 2017, passant de 44,4% à 27% entre les deux dates.

En revanche, la population âgée de 15-59 ans, elle, a augmenté de 30% et celle des 60 ans et plus de 41,7%. Conséquence de la forte baisse des enfants de moins de 15 ans, la population en âge de travailler (15-59 ans), qui constitue aujourd'hui la

composante la plus importante (62,8%), sera de moins en moins alimentée par les nouveaux-nés : d'ici 2030, en effet, la part des moins de 15 ans reculera de 5,3 points à 21,7%, et, conséquemment, celle des 15-59 ans ne progressera que très faiblement (+0,1 point à 62,9%), selon les projections du CERED. Sous cette configuration, et compte tenu des progrès de la médecine, et, plus généralement, de l'amélioration progressive du niveau de vie, qui ont fait passer l'espérance de vie à la naissance d'une moyenne de 47 ans dans les années soixante à 76,2 ans en 2017, la catégorie des 60 ans et plus augmentera de 51% d'ici 2030. Elle représentera à cette date 15,4% de la population totale au lieu de 10,2% en 2017.

L'écart de fécondité entre l'urbain et le rural se rétrécit

Le fort repli de la population des moins de 15 ans résulte, on le sait, de la baisse de la fécondité, laquelle est consécutive à l'usage presque

massif de la contraception (plus de 67% déjà en 2011, date de la dernière enquête sur le sujet) et du retard de la nuptialité. En 2015, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est de 2,19 enfants par femme. En milieu urbain, la fécondité est tombée, depuis 2010 déjà, en dessous du seuil de remplacement des générations (qui est de 2,1 enfants par femme) : elle se situe à 1,99 enfant par femme. Et si, malgré tout, la population totale augmente, certes à un rythme de plus en plus lent (1,06% 2017 au lieu de 1,25 en 2014), c'est grâce à une fécondité en milieu rural encore relativement robuste : 2,49 enfants par femme. Mais là encore, la tendance est à la baisse et l'écart de fécondité entre les deux milieux de résidence ne cesse de se rétrécir : de 3,1 enfants en 1987, l'écart entre le rural et l'urbain n'est plus que de 0,5 enfant, selon le CERED ! Il y a donc, entre ces deux milieux, une réelle dynamique de convergence en matière de fécondité.

Cette chute de la fécondité,

qui fera passer le Maroc sous le seuil de renouvellement des générations dès 2025 selon le HCF, et à partir de 2030 selon les Nations Unies, couplée à un solde migratoire négatif (le Maroc étant principalement un pays d'émigration), feront que la population totale du pays augmentera d'ici 2050 à un rythme encore plus lent : de 411 000 personnes par an en moyenne entre 1960 et 2014, la population additionnelle entre 2014 et 2050 baissera à une moyenne de 272 000 personnes par an.

À cet horizon, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus atteindra, mutatis mutandis, plus de 10 millions de personnes, soit 23,2% de la population totale, contre 3,5 millions en 2017 (ou 10,2% de la population). Les plus de 70 ans devraient dépasser 1,2 million au lieu d'un peu plus de 600 000 actuellement.

Le rapport de dépendance baisse pour les jeunes et augmente pour les vieux

Cette pyramide des âges, dont la base se rétrécit progressivement, tandis que grossissent tout aussi progressivement le centre et le sommet, produit déjà, et produira encore plus à l'avenir, des impacts très lourds sur la sphère économique.

Primo, le rapport de dépendance : à l'échelle globale, la charge économique qui pèse sur le segment de la population potentiellement productive (les 15-59 ans), en raison de la baisse de la fécondité, a certes enregistré une baisse continue depuis le début de la décennie 80. Le rapport de dépendance (l'effectif de la population âgée de moins de 15 ans et celle âgée de plus de 60 ans, rapporté à la population âgée de 15 à 59 ans) a en effet baissé de 102,8% en 1971, à 94% en 1982, à 79% en 1994 et à 63% en 2017. Cette baisse s'explique par

la diminution de la proportion des enfants de moins de 15 ans. Mais les démographes du CERED estiment que, sous l'effet du vieillissement de la population, le rapport de dépendance pourrait remonter à partir de 2035 pour atteindre 70% en 2050. Et si l'on se limite au rapport de dépendance des seules personnes âgées (de 60 ans et plus), c'est une évolution inverse que l'on constate : la charge économique de cette catégorie de la population n'a pas cessé de s'alourdir depuis 1982, mais surtout depuis 2015 où son rythme de progression semble s'être accéléré, passant de 154% à 201% en 2017. Il n'existe pas de projection sur le rapport de dépendance en 2030 et en 2050, mais on peut imaginer qu'à ces horizons-là, et s'agissant des personnes âgées, il augmentera considérablement. Un

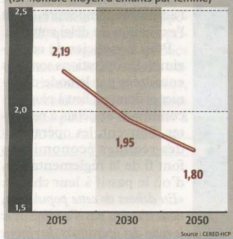
limite d'âge, prévus pour les cinq prochaines années, dont le nombre est estimé à plus de 60 000 fonctionnaires. On observe d'ailleurs que l'effectif du personnel civil de l'Etat est en baisse continue au cours des trois dernières années (2016, 2017 et 2018). Moyennant quoi, le rapport démographique à la CMR est en dégradation continue : il est passé de 12 actifs pour un retraité en 1986 à 6 en 2000 et à 2,23 en 2016 selon la Cour des comptes. Quand on sait, en outre, que l'espérance de vie à 60 ans est en moyenne supérieure à 20 ans, on peut se demander qui et com-

ment financer les pensions de cette population grandissante. C'est pour quoi la réforme globale du système des retraites est jugée indispensable et le ministre des finances, Mohamed Benchaaboun, l'a encore rappelé lundi 17 décembre à l'occasion de la tenue du Conseil d'administration de la CMR. La CNSS est évidemment concernée par la réforme globale, même si son équilibre financier est pour l'instant moins problématique que celui de la CMR. Il faut dire que sur le strict plan des pensions, le paramétrage du système de la CNSS (plafonnement des cotisations, en-

particulier) fait que les retraités perçoivent des...miettes. Cela renvoie à d'autres considérations, parmi lesquelles la principale demeure la qualité du marché du travail : faible taux de participation au travail (les taux d'activité et d'emploi en baisse continue depuis des années), phénomène des sous-déclarations, voire des non-déclarations, persistance de l'informel, etc. Cela explique, dans une assez large mesure, la lenteur du rythme de la croissance économique et la rigidité à la baisse du taux de chômage... ■

SALAH AGUENIOU

Evolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF-nombre moyen d'enfants par femme)



indice : on compte aujourd'hui, au Maroc, 3 jeunes de moins de 15 ans pour 1 personne âgée. En 2050, nous dit le CERED, il y aurait 0,8 jeune de moins de 15 ans pour 1 personne de 60 ans et plus ; c'est-à-dire moins de jeunes que de vieux ! On a presque le vertige quand on y pense...

Deuzio, pour les caisses de retraite, et si rien ne change entre-temps, ce sera la faillite à coup sûr. Et c'est particulièrement vrai pour la CMR et la CNSS. La première, parce que, en dépit de l'augmentation des cotisations, consécutive à la réforme paramétrique introduite en 2016 et les efforts déployés en matière de gestion administrative et financière (gestion des réserves et des placements), n'arrive toujours pas à couvrir ses prestations par les cotisations collectées. En 2017, par exemple, dernier exercice clos, la CMR a servi 33,7 milliards de DH de prestations pour 26,1 milliards de cotisations. 7,6 milliards de déficit technique ! «Normal», pourrait-on dire, quand le nombre de pensionnés (un peu plus de 805 000) n'est pas très loin de celui des actifs cotisants (quelque 967 000). L'opération des départs volontaires, engagée en 2005, n'a pas eu, sur ce plan tout au moins, les résultats escomptés. A cela s'ajoutent les départs anticipés à la retraite, notamment à la veille de la réforme de 2016, et les départs, pour